



Bilan annuel 2015 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon »



Janvier 2016
**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique et Chambre
d'Agriculture de Seine-et-Marne**





Table des matières :

1. PREAMBULE	4
1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	4
1.1.A L'ANIMATION	4
1.1.B RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	5
1.2 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	6
2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	6
2.2 ANIMATION AGRICOLE.....	6
2.2.A L'ANIMATION TERRAIN.....	6
2.2.B L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS :	6
2.2.C LE SUIVI DES AGRICULTEURS	7
2.2.D PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTALE 2015	7
GESTION D'UN COUVERT HERBACE SANS FERTILISATION AVEC AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE	7
GESTION D'UN COUVERT HERBACE AVEC ABSENCE DE FERTILISATION ET RETARD DE FAUCHE.....	7
CREATION ET GESTION D'UN COUVERT SANS FERTILISATION AVEC AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE	7
CREATION ET GESTION D'UN COUVERT HERBACE SANS FERTILISATION ET RETARD DE FAUCHE	7
CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT D'INTERET FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE	7
CREATION ET ENTRETIEN DE ZONES REFUGES POUR LA FAUNE	7
AMELIORATION D'UNE JACHERE	7
ABSENCE DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES.....	7
ENTRETIEN DE RIPISYLVES	7
2.2.E SYNTHESE DES ENGAGEMENTS MAEC	7
2.3 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	7
2.4 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS.....	8
2.5 ANIMATION FONCIERE.....	8
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS.....	8
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.....	9
4.1 CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (<i>LAMPETRA PLANERI</i>)	9
4.2 CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES	10
4.3 ACTUALISATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ;	11
4.4 SUIVI DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « MEGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ETAGES MONTAGNARDS A ALPINS »	12



4.5	INTEGRATION DES DONNEES OPPORTUNISTES	12
5.	INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	13
5.1	CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	13
5.1.A	SITE INTERNET	13
5.1.B	REDACTION D'ARTICLES	13
5.2	PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS.....	13
5.3	ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS.....	13
5.4	PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE .	14
5.5	COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	14
5.5.A	ANIMATIONS SCOLAIRES.....	14
5.6	PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE.....	14
6.	VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE	15
7.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	15
7.1.	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....	15
7.1.A	ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL.....	15
7.1.B	REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT	15
7.1.C	REUNION DE COORDINATION DE LA CO-ANIMATION DU SITE NATURA 2000	15
7.2.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	16
7.3.	COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB	16
8.	SYNTHESE.....	16



1. PREAMBULE

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102004 « Rivière du Dragon » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et l'animation du site a débuté le 1^{er} juillet 2012.

1.1.A L'ANIMATION

La présidence du Comité de pilotage est assurée depuis 2014 par Madame Evelyne MAGNIEZ, élue de Saint-Loup-de-Naud.

La Communauté de communes du Provinois a été la structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » entre le 1^{er} Juillet 2012 et le 30 Juin 2015. Depuis le 21 Juillet 2015 la structure animatrice est la commune de Saint-Loup-de-Naud. La mise en œuvre du Document d'Objectifs de celui-ci a été confiée au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne entre le 1^{er} Juillet 2012 et le 30 Juin 2015. Suite au renouvellement du marché d'animation en 2015, le groupement a été reconduit pour une nouvelle phase d'animation jusqu'en Juin 2018. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs pour le dernier semestre du marché 2012/2015 et pour le premier semestre du marché 2015/2018.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », également renouvelée en 2015.

En 2015, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » a été estimé à environ 70 jours pour toute l'année. Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015, 43,5 jours avaient été estimés, répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- 2 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- 41,5 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 a été estimé à 26 jours, répartis entre les deux co-animateurs :

- 1,5 jour par la Chambre d' Agriculture de Seine-et-Marne
- 24,5 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



1.1.B RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent, les « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7) sous la forme de deux habitats élémentaires :

« Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (Code Natura 2000 : 6430.1 – Code Corine Biotope : 37.1),

« Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 : 6430.4 – Code Corine Biotope : 37.71).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire et 2 espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

Afin de préserver ces espèces et habitats, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
2. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
3. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie),
7. Restaurer la qualité de l'eau,
8. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
9. Maintenir et favoriser des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels,
10. Maintenir et favoriser des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation et la restauration des habitats naturels.

Pour atteindre ces objectifs, 56 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales climatiques, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.



2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun projet de Contrat Natura 2000 n'a émergé sur le site en 2015. Une mise à jour des coordonnées des propriétaires a été effectuée en 2015.

2.2 ANIMATION AGRICOLE

L'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Cette action ne se limite pas spécifiquement à l'animation des MAEC mais est beaucoup plus large de manière à accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est bien de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle de leurs parcelles mais aussi au niveau de leur exploitation de manière à préserver les habitats et les espèces remarquables.

La mise en place de la nouvelle programmation du Plan de Développement Rural et Régional 2014/2020 a donné lieu à la définition de projets agro-environnementaux (PAEC) déposés par des porteurs de projet en réponse à un appel à candidature. La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne a effectué la réponse à l'appel à candidature pour le projet agro-environnemental et climatique, a suivi l'évolution des mesures agro-environnementales et climatiques et a veillé à la mise à jour des cahiers des charges. La validation de ces territoires a été tardive (mars 2015), tout comme les modalités des nouvelles Mesures Agro-environnementales et climatiques, validées lors de l'approbation du PDRR le 7 août 2015. L'animation agricole sur le site Natura 2000 a donc été compliquée et très ralentie dans l'attente de ces validations.

2.2.A L'ANIMATION TERRAIN

Cette phase représente l'enjeu principal de la mission d'animation pour amener les agriculteurs dans la démarche Natura 2000 mais surtout pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

2.2.B L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEC que les agriculteurs non engagés en MAEC. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEC au vu des contraintes réglementaires que cela comporte, il peut toutefois adapter ses pratiques, aménager son territoire et ainsi participer au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique, réglementaire, qu'administratif. Cet accompagnement technique et de conseil est réalisé par des agents de la Chambre d'agriculture spécialisés dans ce domaine.

En 2015, une formation sur les auxiliaires de cultures a été proposée au printemps par la Chambre d'agriculture aux agriculteurs du territoire.

L'ensemble des agriculteurs concerné par le site Natura 2000 a été contacté par téléphone pour connaître leur volonté d'engagement en MAEC pour 2015. En octobre, un agriculteur a été rencontré pour un projet de plantation de haie et pour l'agrandissement de son bâtiment d'élevage pour ses brebis.

2.2.C LE SUIVI DES AGRICULTEURS

Une fois sensibilisés et engagés en MAEC, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, les exploitants non engagés doivent doublement être accompagné afin de les sensibiliser et de les engager dans la démarche de préservation des sites Natura 2000.

2.2.D PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2015

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
Surfaces en herbe	IF_DRAG_HE02	Gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage	206,01 €/ha/an
Surfaces en herbe	IF_DRAG_HE03	Gestion d'un couvert herbacé avec absence de fertilisation et retard de fauche	353,43 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_DRAG_HE12	Création et gestion d'un couvert sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage	379,76 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_DRAG_HE13	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche	527,18 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_DRAG_HE16	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_DRAG_HE15	Création et entretien de zones refuges pour la faune	390,94 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_DRAG_HE17	Amélioration d'une jachère	160 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_DRAG_GC01	Absence de traitements phytosanitaires	293,92 €/ha/an
Ripisylves	IF_DRAG_RI01	Entretien de ripisylves	1,01 €/ml/an

2.2.E SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS MAEC

Suite aux contacts téléphoniques et compte tenu du contexte de la nouvelle programmation, aucun exploitant n'a souhaité s'engager dans une MAEC Natura 2000. Toutefois une parcelle a été reconduite en engagement MAEC en bordure du Dragon dans le cadre d'un autre territoire (cf 2.5). Un autre agriculteur a reconduit son engagement sur des parcelles situées sur Saint-Loup-de-Naud.

D'autre part, l'agriculteur qui a mis en place une gestion différenciée en 2014 sur ses parcelles poursuit son action.

2.3 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En 2015, aucune Charte Natura 2000 n'a été signée.



2.4 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » recoupe un autre territoire sur lequel une animation spécifique « Biodiversité » est portée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. La superposition concerne la commune de Saint-Loup-de-Naud qui fait partie du territoire à enjeu « Biodiversité » nommé « BRIE EST » qui se compose de 34 communes. Grâce à ce zonage, des MAEC du même type que les MAEC Natura 2000 sont éligibles, non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur toute la commune. Ceci favorise une action plus efficace et cohérente sur le territoire et permet à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur la commune et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEC mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis du ru classé au titre de Natura 2000.

Une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 a été réengagée en MAEC « Biodiversité » avec la conservation d'un couvert spécifique sans aucun apport d'intrants et avec une période d'interdiction de broyage longue, du 15 Avril au 15 Janvier de l'année n+1 de manière à permettre le développement des cycles complets de certains insectes et la floraison des plantes.

Pour 2016, un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) regroupant les enjeux « qualité de l'eau », « Natura 2000 » Dragon et Vannetin et « Biodiversité » a été déposé à l'échelle des communes des sites Natura 2000, de l'AAC de Dagny et des territoires historiques biodiversité Brie Est et Centre Brie. Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement aux parcelles bordant le cours d'eau.

2.5 ANIMATION FONCIÈRE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contactés, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Dragon.


Temps d'animation consacré à la contractualisation (volet agricole inclus):

- **Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015 : 12,5 jours,**
- **Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015 : 9 jours.**

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Plusieurs projets ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon », au titre des Evaluations d'Incidences Natura 2000 et sont listés ci-dessous :

- Réponse à la sollicitation du service urbanisme de la Communauté de communes du Provinois pour un agrandissement de bâtiment agricole en bordure du Dragon à Longueville ;
- Poursuite du suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Longueville ;



Temps d'animation consacré à l'Evaluation des Incidences :

- **Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015 : 1 jour,**
- **Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015 : 1 jour.**

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Quatre actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Campagne de pêches électriques ;
- Actualisation de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Suivi de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins ».

Le suivi de l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie », n'a fait l'objet que d'un passage estival d'une journée par l'animatrice, pour s'assurer du maintien des surfaces d'expression et recueillir des éléments photographiques afin de réaliser des supports de communication auprès du public et des collectivités territoriales.

4.1 CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (*LAMPETRA PLANERI*)

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer pouvant ne pas être présentes sur tous les tronçons du cours d'eau, le choix des linéaires à prospecter s'est porté sur ceux correspondant aux 5 stations inventoriées en 2012 par pêche électrique où la Lamproie de planer avait été capturée. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 10 mars et le 3 avril 2015. Tous les comportements ou indices de reproduction observés ont été répertoriés. Le suivi a pris fin suite à la disparition de tout individu nageant, sans qu'un nid actif n'ait été observé.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer n'a pas été avérée sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » bien que des observations d'adultes nageant et de nids potentiels aient été faites.

Il peut être rapporté qu'ont été observés :

- 2 nids potentiels, occupés par 2 à 5 individus de Lamproies de planer adultes ;
- 8 individus adultes comptabilisés au maximum (le 23/03/15).

Cette année, des individus de Lamproie de planer ont été observés au niveau de la station du Domaine des Sources, ce qui n'avait pas été le cas depuis au moins deux ans. Cependant le nid potentiel n'était composé que de deux individus et n'a pas montré de copulation active. Il



ne peut donc pas être certifié que la reproduction de cette espèce ait été efficace sur ce secteur du Dragon.

Le second nid potentiel a été observé sur la station de pêche électrique N°3 « Le Moulin de Courton », à Courton-le-Bas. Comme chaque année, cette station est celle où les observations d'individus nageants sont les plus nombreuses. Cette année, seulement 8 individus au maximum ont été comptabilisés en même temps sur la station, alors qu'en 2013, ce maximum atteignait 25 individus environs et 19 individus en 2014. La reproduction n'a pas pu être avérée sur cette station car aucune copulation active n'y a été observée. Au niveau du passage à gué en amont de la station N°4 - Chemin de la Clavoise, un seul individu a été contacté mais lors des passages suivants, il semblerait que des engins à moteurs aient traversés le Dragon, impactant ainsi très fortement cette zone de frayère où aucun autre individu n'a été vu par la suite. Les autres stations n'ont fait l'objet d'aucune observation de Lamproie de planer ayant un comportement de reproduction (individus métamorphosés nageant, nid actif ou potentiel). Le problème détecté lors de la pêche électrique de 2014 au niveau de la station n°2 - Domaine des Sources, de déclin des effectifs de cette espèce se reflète sur les indices de reproduction mitigés de 2015 (observation de seulement 2 adultes nageant).

L'année 2015 semble ne pas avoir été favorable pour la reproduction de la Lamproie de planer.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2015 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.2 CAMPAGNE DE PÊCHES ÉLECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte depuis de 2015 sur 2 des 6 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. La station n°1 « Ru des Glatigny » et la station n°5 « Chaussée Noyau » ont été prospectées le 1er septembre 2015, selon le protocole d'inventaire.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : La population de Chabot semble viable et structurée sur le site Natura 2000 avec une reproduction avérée et des effectifs croissants. L'arrêt des déversements de Truite fario (*Salmo trutta fario*) permet une forte expression des populations de Chabot sur plusieurs stations du site Natura 2000 car la pression de prédation sur cette dernière est ainsi très faible.



Le constat est cependant plus mitigé pour la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*). En effet, la viabilité et l'équilibre des populations n'est pas caractérisable au vu des effectifs de capture par pêche électrique en 2013, 2014 et 2015, malgré une reproduction avérée sur le site lors de ces deux premières années de suivi.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2015 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.3 ACTUALISATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Objectif : Actualisation de l'état de conservation des habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : L'état de conservation des habitats d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » avait été déterminé lors de l'élaboration de son Document d'Objectifs. Une actualisation de l'état de conservation des habitats d'espèces était donc indispensable. Les données nécessaires à cette évaluation sont récoltées en effectuant la caractérisation de tronçons hydrologiques homogènes. Les éléments hydromorphologiques de la rivière et l'aspect de ses berges ont été relevés par prospection visuelle en parcourant l'intégralité du cours d'eau à pied. Ils portaient principalement sur les critères suivants :

- Le faciès d'écoulement ;
- Le substrat ;
- La végétation aquatique ;
- La hauteur des berges ;
- La pente des berges ;
- La végétation des berges ;
- L'éclairement des berges ;
- La diversité de l'habitat des berges et leurs natures ;
- La diversité du lit de la rivière ;
- La nature de l'habitat du lit ;
- Le degré de colmatage ;
- La présence de zones favorables à la reproduction.

L'objectif était de délimiter des tronçons de rivière au sein desquels, les éléments précités sont présents de façon homogène. Chaque identification d'une modification majeure, de l'un ou plusieurs d'entre eux, a entraîné la fin du tronçon homogène de rivière précédemment considéré et a marqué le début du tronçon suivant avec ses caractéristiques propres, jusqu'à l'identification d'une autre modification significative. L'intégralité du linéaire de la rivière du Dragon a été parcourue entre le 18 et le 21 Août 2015.



4.4 SUIVI DE L'HABITAT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE « MÉGAPHORBIAIES HYGROPHILES D'OURLETS PLANITIAIRES ET DES ÉTAGES MONTAGNARDS À ALPINS »

Objectif : Suivi de l'habitat d'intérêt communautaire sur les parcelles en gestion, identifiée dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Habitat concerné : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards a alpins.

Description des actions réalisées :

Lors du Comité de Pilotage 2013, il a été décidé d'alléger le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaie ». Le choix avait été fait par les membres du COPIL, de ne conserver des relevés que sur les secteurs où une gestion particulière allait être mise en place par les propriétaires.

Malgré l'établissement d'un plan de fauche par Eau de Paris en 2014, sur son périmètre de captage des Glatigny, cette gestion n'ayant pas pu être mise en œuvre, les stations n'ont pas fait l'objet de relevé floristique. Les autres stations de l'habitat d'intérêt communautaire n'ayant pas non plus fait l'objet d'une gestion particulière, aucun relevé floristique n'a été effectué.

Conclusions principales :

Les habitats ne présentent pas d'évolution particulière de leur état de conservation.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2015 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » » (C. GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

4.5 INTÉGRATION DES DONNÉES OPPORTUNISTES

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche du Conseil Général d'inventaire de la biodiversité de son département. C'est pourquoi il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie en ligne « Cettia-IDF ». Cet outil permet également de réaliser la transmission des données scientifiques récoltées lors de l'animation Natura 2000 au Système d'Information sur la Nature et les Paysages.

Temps d'animation consacré aux suivis écologiques :

- **Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015 : 6 jours,**
- **Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015 : 8,5 jours + le temps des opérateurs lors des pêches électriques (6,5 jours englobés dans le forfait de prestation).**



5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 CRÉATION / MISE À JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

5.1.A SITE INTERNET

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2015 lorsque cela a été nécessaire (actualités, etc.).

5.1.B RÉDACTION D'ARTICLES

Un article a été rédigé en Décembre 2015, afin d'alimenter le bulletin municipal de Décembre de Saint-Loup-de-Naud. Il reprend les principaux résultats des inventaires piscicoles par pêche électrique menés sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » en Septembre 2015.

5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire, que sont Eau de Paris et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Voulzie et des Méances, ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2015.


5.3 ORGANISATION DE RÉUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

Organisation d'une manifestation dans le cadre de la Fête de la Nature « Balade à la découverte du Dragon ».

Date et lieu : 21 Mai 2015, départ aux arches de l'aqueduc de Longueville, ballade sur le chemin communal de la Clavoise à Saint-Loup-de-Naud.

Public visé : Le grand public (diffusion du programme de la Fête de la Nature au niveau national et régional), les habitants du territoire du site Natura 2000 (affichage dans les boulangeries des communes avoisinantes et en mairies), les élus.

Objet de la réunion : Le thème de la Fête de la Nature 2015 était « Au bord de l'eau ». L'objectif de cette animation était de faire connaître le site Natura 2000 à une large échelle grâce à la diffusion de l'événement, effectué par les organisateurs de la Fête de la Nature et NatureParif, et faire découvrir la vie des milieux aquatiques à un maximum de personnes. Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » est un site cours d'eau qui abrite des espèces piscicoles peu connues. Les bandes enherbées et la ripisylve adjacentes sont également des milieux refuges pour de nombreux insectes, tels que les papillons et les libellules. Cette balade permettait donc de mettre en lumière l'utilité de ces milieux écotones et de faire prendre conscience de la vie aquatique, qui n'est pas toujours visible depuis les rives.



Conclusions de la réunion :

Cette ballade a été réalisée avec une grande majorité d'élus des communes du site Natura 2000, du fait de la date prévue en semaine. Cela a été l'occasion de leur expliquer la démarche Natura 2000 directement sur le terrain, en présence des habitats naturels.

5.4 PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS OU RÉUNIONS SUR LE TERRITOIRE

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.

5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRÈS DES SCOLAIRES

5.5.A ANIMATIONS SCOLAIRES

Une journée d'animation pédagogique a été réalisée auprès des scolaires le 4 Juin 2015. Elle a bénéficié à plus d'une vingtaine d'élèves de l'école primaire de Saint-Loup-de-Naud. L'école de Longueville n'ayant pas pu bloquer une date suffisamment à l'avance, elle n'a pas pu bénéficier de son animation. Cette journée s'est déroulée en deux temps distincts : une partie théorique en classe sur les poissons, les milieux aquatiques et Natura 2000 puis une sortie sur le bord du cours d'eau où les enfants devaient retrouver les plantes composant la Mégaphorbiaie, sous forme d'un jeu.

5.6 PARTICIPATION À LA VIE DU RÉSEAU NATURA 2000 AU-DELÀ DU SITE

Journée d'échanges techniques Natura 2000 départementale (12 Mai 2015 – Fontainebleau)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat, Présidents des COPILs.

Thématique : La journée d'échange s'est déroulée sur le site Natura 2000 « Massif de Fontainebleau ». La matinée a été consacrée à la recherche de loges de pics pour participer à cet inventaire mené par l'ANVL et l'ONF, co-animateurs de ce site Natura 2000. L'après-midi a permis de faire un point sur les prospections de la matinée, de faire un point d'actualité sur le réseau Natura 2000 de Seine-et-Marne, sur les Contrats Natura 2000 et leurs financements, sur les fiches espèces et la mutualisation des moyens au sein du réseau Natura 2000.

Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public :

- **Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015 : 12 jours,**
- **Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015 : 0,5 jours.**



6. VEILLE À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

En 2015, la veille à la cohérence des politiques publiques sur le site a consisté à promouvoir le rétablissement des continuités écologiques. En effet de nombreux ouvrages hydrauliques sont présents sur le cours principal du Dragon. Cette rivière étant classée aux listes 1 et 2 de l'article L 214-17 du code de l'Environnement concernant le rétablissement des continuités écologiques, il était important d'informer les propriétaires d'ouvrages de leurs obligations réglementaires. Du temps a donc été consacré pour identifier et rencontrer certains propriétaires n'ayant pas été identifiés préalablement.

Temps total de l'animation consacré à la veille à la cohérence des politiques publiques avec la démarche Natura 2000 :

- **Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015 : 3 jours,**
- **Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015 : 3 jours.**

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.A ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de cette année 2015, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

7.1.B RÉUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des échanges réguliers, par téléphone et emails, entre la Fédération de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et les services de l'Etat. Une réunion avec la Direction Départementale des Territoires a été réalisée le 14 Septembre 2015 afin de convenir des lignes directrices sur la partie « non agricole » de l'animation du site dans le cadre du nouveau marché d'animation.

7.1.C REUNION DE COORDINATION DE LA CO-ANIMATION DU SITE NATURA 2000

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ont travaillé sur le bilan de la co-animation de l'année 2014 et sur la co-animation 2015 lors d'une réunion le 27 Janvier 2015.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En 2015, les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes du Provinois, ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2015,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2015 (rédaction du rapport, facturation...).

Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) :

- **Entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin 2015 : 9 jours,**
- **Entre le 21 Juillet et le 31 Décembre 2015 : 4 jours.**

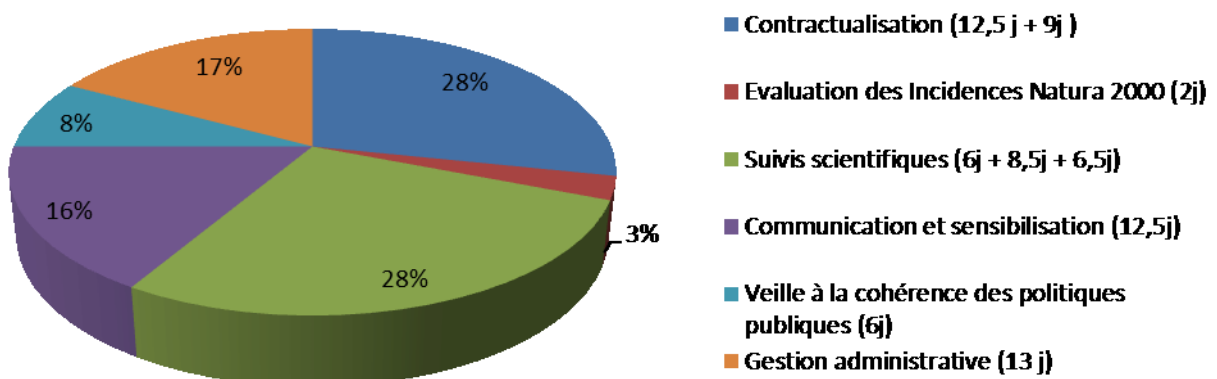
7.3. COMPLÉMENTS OU MISE À JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2015.

8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

Répartition des temps d'activité





Les missions réalisées en 2015 ont eu pour objectifs de promouvoir la politique Natura 2000 sur le site « Rivière du Dragon » et d'informer les élus et les riverains sur la démarche Natura 2000 et sur les opportunités qu'elle offre pour préserver la biodiversité et le milieu aquatique. Ceci a été d'autant plus nécessaire que la réglementation sur la restauration des continuités écologiques concerne directement ce site Natura 2000. En effet, le Dragon est classé à la liste 2 de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Les ouvrages hydrauliques de cette rivière doivent donc se mettre en conformité avec la loi d'ici le 4 Décembre 2017. L'aménagement ou l'effacement de ces ouvrages permettant à terme d'améliorer le milieu aquatique de ce site Natura 2000 « cours d'eau », la sensibilisation des propriétaires s'est insérée naturellement dans les missions d'animation de ce site. Il s'est d'ailleurs révélé très utile de participer à cette démarche car la base de données recensant les propriétaires du site Natura 2000 a permis un gain de temps significatif à cette démarche mais également de rencontrer des propriétaires. L'apport d'informations sur les milieux aquatiques aux riverains était nécessaire puisque la réglementation qui les concerne est souvent ignorée ou mal comprise par ces derniers.

Une prise de conscience progressive se fait ressentir au sein de la population au sujet de la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques. Cependant au vu des démarches entreprises pour le rétablissement des continuités écologiques sur la rivière du Dragon, les riverains montrent à nouveau une réserve quant à la démarche Natura 2000 sur ce territoire. Les perspectives d'animation sont donc de continuer à expliquer le bien-fondé de la restauration des continuités écologiques, dans la concertation et l'accompagnement des propriétaires et des porteurs de projets.

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » est majoritairement impacté par les ouvrages hydrauliques qui le jalonnent. La démarche de mise en conformité de ces infrastructures étant en cours, la mise en œuvre de Contrat Natura 2000 dans le lit mineur pourrait s'avérer difficile à calibrer tant que les travaux qui découleront de la démarche précitée ne seront pas réalisés. L'élaboration de Contrat Natura 2000 est rendue d'autant plus compliquée par la fragmentation parcellaire importante, provoquée par l'urbanisation dense sur certaines berges du cours d'eau. Le constat est similaire en ce qui concerne la signature de Charte Natura 2000 car celle-ci ne s'applique que sur des parcelles non-bâties. La préservation des espèces piscicoles et de l'habitat naturel d'intérêt communautaire doit donc passer principalement par la sensibilisation des riverains du site Natura 2000 et la restauration des continuités écologiques.